

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Didier MÉZIL, Guillaume LANCEREAU, Suzie PORTEJOIE, Maryvonne DELAGRANGE

Étaient excusés : Mme Ginette BOUYER, M. Avelino RODRIGUES

Pouvoirs : Mme Ginette BOUYER à Mme Suzie PORTEJOIE, M. Avelino RODRIGUES à M. Serge GRIMAUD

Étaient absents : Mme Nathalie DEMELLIER, M. Anthony ARLOT, M. Joël COULAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Nadine NEAUX a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023**
- 2. AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU PARKING DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**
- 3. RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE – ACHAT ET INSTALLATION D'UN COMPTEUR POUR L'ÉCOLE, LE STADE, LES ATELIERS MUNICIPAUX**
- 4. ACQUISITION D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT POUR LA CANTINE DE L'ÉCOLE**
- 5. JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE**
- 6. DÉCISION MODIFICATIVE POUR INSCRIRE LE BUDGET DE LA LIGNE 0091 – VOIRIE AU CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES**
- 7. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'INSTALLATION D'UN PARC ÉOLIEN À CHAMPNIERS ET LA CHAPELLE-BÂTON**
- 8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOOTBALL CLUB DE SAVIGNÉ**
- 9. QUESTIONS DIVERSES**

2023/0601 : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

✍️ **Arrête le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.**

Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2023/0602 : AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU PARKING DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la SAS BARRÉ FILS pour l'aménagement de l'entrée du parking de la salle des associations, pour un montant de 1 606.08 € HT – 1 927.30 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ Accepte le devis de la SAS BARRÉ FILS, d'un montant de 1 606.08 € HT.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- ✚ Décide d'inscrire la dépense en investissement.

Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2023/0603 : RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE – ACHAT ET INSTALLATION D'UN COMPTEUR POUR L'ÉCOLE, LE STADE, LES ATELIERS MUNICIPAUX

Dans le cadre de la réorganisation des raccordements électriques pour les écoles, le stade, les ateliers municipaux et la salle polyvalente multisport, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu d'installer plusieurs compteurs électriques à la place de l'unique compteur en place actuellement.

Monsieur le Maire présente un devis de SRD pour l'achat et l'installation d'un compteur C5 pour les ateliers communaux et le stade, d'un montant de 1 278.04 € HT pour les travaux et 511.22 € HT pour la réfaction. SRD prend en charge le coût à 40 %. La participation de la commune est de 766.82 € HT – 843.50 € TTC.

Monsieur le Maire informe que cette modification entraîne la nécessité de transformer le compteur C4 en compteur C5 pour les écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ Accepte le devis de SRD d'un montant de 1 278.04 € HT - 511.22 € HT, soit 766.82 € HT à la charge de la commune, pour l'installation d'un compteur C5 pour les ateliers communaux.
- ✚ Valide les travaux nécessaires à la transformation du compteur C4 en compteur C5 pour les écoles.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- ✚ Décide d'inscrire la dépense en fonctionnement.

Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2023/0604 : ACQUISITION D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT POUR LA CANTINE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente un devis de la société Cuisson & Réfrigération, pour l'achat et l'installation d'une cellule de refroidissement pour la cantine de l'école, d'un montant de 2 927.16 € HT – 3 512.59 € TTC.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

↳ Accepte le devis de la société Cuisson & Réfrigération, d'un montant de 2 927.16 € HT pour l'achat et l'installation d'une cellule de refroidissement.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2023/0606 : DÉCISION MODIFICATIVE POUR INSCRIRE LE BUDGET DE LA LIGNE 0091 – VOIRIE AU CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la décision modificative de crédits suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) : Bâtiments et installations	16 000,00		
2151 (21) - 0091 : Réseaux de voirie	-16 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2023/0607 : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'INSTALLATION D'UN PARC ÉOLIEN À CHAMPNIERS ET LA CHAPELLE-BÂTON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur le Directeur de la société FERME ÉOLIENNE DE CHAMPNIERS-LA CHAPELLE-BÂTON a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'installation et l'exploitation sur les communes de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON d'un parc éolien, la « Ferme Éolienne de Champniers et La Chapelle-Bâton », composé de 3 éoliennes, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-070 en date du 21 mars 2023, une enquête publique, sur les dangers ou inconvénients présentés pour la réalisation du projet, est ouverte pendant 39 jours consécutifs du 09 mai 2023 (8h30) au 16 juin 2023 (11h30), sur les communes de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON.

La Commune étant comprise dans le rayon d'affichage de 6 Km fixé par la nomenclature des installations classées a procédé aux formalités d'affichage, le 3 avril 2023 conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté mentionné ci-dessus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation conformément à l'article 6 de l'arrêté susvisé, dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

↪ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale pour l'installation et l'exploitation sur les communes de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON d'un parc éolien « LA FERME ÉOLIENNE DE CHAMPNIERS-LA CHAPELLE-BÂTON », composée de 3 éoliennes, présentée par Monsieur le Directeur de la société FERME ÉOLIENNE DE CHAMPNIERS-LA CHAPELLE-BÂTON.

Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes : Pour : 7 Contre : 3 Abstentions : 2

2023/0608 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOOTBALL CLUB DE SAVIGNÉ

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle au Football Club de Savigné, d'un montant de 1 273.13 €, pour couvrir l'achat d'un arroseur pour la pelouse du stade, nécessaire pour l'entretien de la pelouse.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

↪ **Approuve le montant et le versement de la subvention d'un montant de 1 273.13 €.**

Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire pour les droits de préemption (renonciation de préemption) n° :

2023-021 : BRAMHILL Stephen M. et Mme – D 685 et 686 (4 Le Petit Lizac)

2023-022 : MILLET Edgar et Marthe – G 1171 (L'Erable)

2023-023 : BAPTISTE Josiane – D 867 et 1304 (5 Epinoux)

2023-024 : BONNIN Dominique Georges Michel M. et Mme – G 1385 (5 rue des Prés Guins)

B – Concernant le fonds de concours de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, plafonné à 75 000€ par mandat, il n'avait pas été compté les 814.43 € pour HELISMUR. La subvention accordée pour la réhabilitation de la salle polyvalente multisports est recalculée à 23 785.57 €.

C – Le Président et les membres du bureau du Club de Gym Sud Vienne sont heureux d'inviter M. le Maire et les Conseillers Municipaux à leur gala de gym de fin d'année, sur le thème des vacances et les 10 ans. Cette manifestation a lieu le samedi 8 juillet au gymnase de Charroux.

D - Les élèves de l'école adressent leurs remerciements au conseil municipal pour leur séjour à Paris.

Prochaine réunion le 25 juillet 2023.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h06.

Savigné, le 29 juin 2023

La Secrétaire,
Nadine NEAUX

Le Maire,
Jacques AUGRIS